

DECISION CA021-2014

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers
Vu la d lib ration CA024-2012 du 06 mars 2012
Vu la d lib ration CA033-2012 du 29 mars 2012

Objet de la d cision Tarifs de la Direction de l'International (CeLFE)

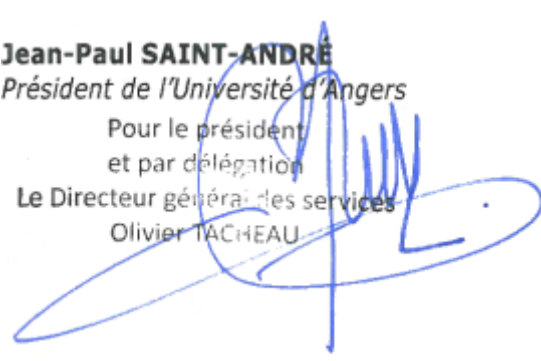
Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver les tarifs de la Direction de l'International : Participation des  tudiants  trangers inscrits dans le DUEF du CeLFE   l'excursion de fin d'ann e

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 05 mai 2014

Jean-Paul SAINT-ANDR 
Pr sident de l'Universit  d'Angers
Pour le pr sident
et par d l gation
Le Directeur g n ral des services
Olivier TACHEAU



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **06 mai 2014**

RELEVÉ DES TARIFICATIONS

- Tarification   partir de 2013/2014.

- **1) PARTICIPATION DES  TUDIANTS  TRANGERS INSCRITS DANS LE DUEF DU CELFE A L'EXCURSION DE FIN D'ANN E :**

Somme pay e par les  tudiants  trangers inscrits au Dipl me Universitaire en Etudes Fran aises du CelFE de l'Universit  d'Angers pour participer   l'excursion de fin d'ann e universitaire organis e par la Direction de l'International (CelFE).

Frais de participation � l'excursion par �tudiant	25 �uros
---------------------------------------------------	-----------------